



Affaire suivie par :
Laurent GOULEFER
SRFD
Tél. : 04 73 42 16 04
Courriel : laurent.goulefer@agriculture.gouv.fr

Lempdes, le 14 septembre 2023
Le directeur régional

CSA U REA

réponses écrites aux questions diverses

Questions CFDT :

1 Sur les 2459 Briques obtenues par la région Aura, combien ont pu être distribuées à ce jour ?
Le travail est en cours au niveau des établissements. Le bilan ne pourra être fait qu'après le 30 septembre.

2 Peut-on avoir une étude comparative sur les trois dernières années de l'évolution de la DGH régionale ?

Diapo 22 du ppt du CSA REA de juin 2023

Evolution de la DGH régionale



DGH 2022 notifiée à la DRAAF	2019	2020	2021	2022	2023
Total	652 092	655 801	656 801	661 223	662 338
Pédagogique obligatoire	641 849	642 942	643 942	648 258	649 351
Facultative	10 243	12 859	12 859	12 965	12 987

3 Peut-on avoir la courbe d'évolution des ETP par catégorie de personnels sur les trois dernières années dans la région Aura ?

Qu'est ce qu'on entend par catégorie ? A/B/C – TIT/contractuels – DIR/enseignants/ATLS ?

Les outils ne permettent pas de sortir une courbe des évolutions. Cependant tous les postes sont publiés dans les notes de service.

4 Peut-on mettre en lien ces évolutions avec les évolutions de structures dans l'EAP ?

Les évolutions de structures sont étudiées à chaque CREA d'automne. Se référer à ces documents qui seront transmis aux membres du CSA.

5 Quels sont les établissements qui vont répondre à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de France 2030 ? quel accompagnement d'ingénierie vont-ils recevoir ?

Les EPL de Moulins, Brioude, Aurillac, Yssingeaux et Saint-Flour se sont portés volontaires pour ce projet qui concerne l'élevage laitier et allaitant dans le massif central. Au stade de la lettre d'intention, l'ingénierie du projet est assurée par le SRFD.

6 La région Aura est-elle en capacité d'absorber le surplus de travail généré par la mise en place de la gratification Bac pro et comment cela va t'il être organisé ? les agents seront-ils suffisamment nombreux et suffisamment formés ou informés ?

La gratification des stages en formations CAPA et Bac Pro ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2024 s'agissant de l'outil qui sera mise en œuvre et que nous ne connaissons pas à ce jour.

7 Quel lien va être établi entre la PLOA, le 7eme schéma et le Prea AURA ?

La réponse a été donnée en séance puisque le PREA s'est enrichi des consultations et contributions conduites dans le cadre du PLOAA. Dans l'attente du 7ème schéma, le 6ème a servi de base ainsi que la note de rentrée 2023 avec ses 10 priorités.

8 Les postes de direction (D1, D2, D3, D4) sont-ils tous pourvus à ce jour dans nos 28 EPLEFPA (plus un lycée).

Oui, voir tableau joint.

9 La région a t'elle des difficultés à pourvoir tous les postes d'enseignants à la dotation ?

Nous avons actuellement des difficultés sur certains postes techniques comme l'agroéquipement et la production animale. S'ajoutent cette année des démissions tardives, parfois la veille de la rentrée.

10 Le sgen-CFDT constate chez certain.es directrices/directeurs un manque total de culture du dialogue social et du droit syndical. Le SRFD Aura peut-il mettre en place une session de formation à destination de ses personnels de direction pour les sensibiliser au dialogue social?

La question sera renvoyée à l'institut agro en charge de la formation des personnels de direction. Le travail régional sur les conditions de travail est aussi l'occasion d'aborder ce sujet.

Questions Elan Commun :

Point 1 - B8 - Pacte/Briques :

Il est évoqué des bilans à tous les niveaux dans les instances ad hoc : quelle transparence dans les établissements pour l'attribution des briques et le contenu des missions ? Information au personnel, aux représentant.e.s au CA/CI ? ... Quelles sont les informations qui seront fournies dans les bilans ?

La note de service prévoit que le chef d'établissement présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil intérieur, et en fonction des besoins du service, les missions complémentaires qu'il prévoit de confier ainsi que leurs modalités de mise en œuvre au sein de l'établissement dans le respect de l'enveloppe notifiée par l'autorité académique.

En fin d'année scolaire, le chef d'établissement adressera le bilan qualitatif et quantitatif à l'autorité académique.

Il sera tenu compte de ce bilan (pertinence du projet et démonstration de l'efficacité de sa mise en œuvre) dans l'attribution de briques pour l'année suivante.

Un bilan de l'utilisation des briques de pacte sera établi au niveau régional et présenté en CSAUREA pour l'enseignement public.

Au niveau de la DRAAF, nous aimerions un bilan du nombre de briques prises par les enseignants et CPE par établissement (remontée pour le 30 septembre), la répartition des missions données par établissement. Comment vérifier si les lettres d'engagements ne vont pas au-delà ou n'entrent pas dans le cadre des fiches missions, y a t'il une procédure de contrôle (attribution, missions conformes etc.) ?

Le travail est en cours au niveau des établissements.

Question pour les CPE (35h sur 4 jours) quelle organisation prévue pour intégrer les heures briques dans leur emploi du temps?

Les heures correspondant à des missions des briques doivent être faites en dehors du temps de travail habituel

Un point sur le nombre d'heures de remplacement par établissement vu que la remontée DGER a été faite le 13 juillet.

S'agissant des briques destinées au RCD (remplacement de courte durée) les remontées prévisionnelles ont été présentées en séance.

Est-il vrai que l'administration va demander aux établissements de justifier les cours non réalisés semaine par semaine ? Non le SRFD a seulement proposé un outil d'aide au suivi non obligatoire et à destination des établissements.

Extrait de la NS : Il sera tenu compte du bilan (pertinence du projet et démonstration de l'efficacité de sa mise en œuvre) dans l'attribution de briques pour l'année suivante.

Pour le remplacement de courte durée, les deux indicateurs à observer sont le nombre et le taux d'heures de cours non remplacées au titre des absences de courte durée. En fin d'année scolaire 2023-2024, les valeurs de ces deux indicateurs sur l'année seront comparées à celles de l'année scolaire 2022-2023.

Un GT piloté par la DGER est prévu pour travailler sur les indicateurs

S'il n'y a pas assez de personnel qui prennent des briques remplacements est-ce de notre faute (vu que c'est sur la base du volontariat) ou de la faute de nos ministères respectifs qui ne rendent pas le métier assez attractif ?

C'est sur la base du volontariat mais il y a des enseignants qui prennent des HSE remplacement. Le fait de prendre des briques RCD permet une rémunération lissée sur l'année et une rémunération plus intéressante pour ces enseignants.

Point 2 - priorités et rentrée 2023

Réforme 2nde/Bac pro Maths/TIM : les référentiels prévoient un CCF maths/TIM et les DA suggèrent un accroissement du travail à l'aide d'outils numériques. Quid des installations (salles info...) pour répondre à ces nouveaux programmes ? (exemple : faire des maths/TIM dans des classes de 29 avec des salles infos comprenant 16 à 20 postes ?) Quels financements pour des dédoublements de classe ?

La note de service dédiée aux modalités de mise en œuvre des épreuves validant les capacités générales du bac pro est la suivante : 2022-729 du 29/09/2022.

Pour cette capacité C1.2, le CCF doit être pratique et se déroule sur des postes de travail informatique obligatoirement. L'enseignant TIM est responsable de l'évaluation (l'enseignant de math peut être associé si la problématique étudiée l'exige). Les répartitions horaires des disciplines sont indiquées par bloc et non par capacité.

Les référentiels ne s'attachent pas à la question des dédoublements, les informations relèvent des grilles horaires.

Avant les rénovations, les dédoublements étaient "affectés" puisqu'il y avait une distinction entre les heures de cours (classe entière) et les heures de TP/TD (dédoublées en fonction du seuil : 19 pour les TIM et 27 pour les maths).

Avec les rénovations, les seuils existent toujours, donc les établissements ont les heures de dédoublement, mais il n'y a plus d'affectation par discipline inscrite sur la grille. Dédoubler ou ne pas dédoubler dans telle ou telle discipline est un choix de l'établissement.

Il est important qu'un vrai travail commun entre l'enseignant de maths et l'enseignant de TIM se mette en place, lors de la construction de la progression pour optimiser le temps en demi-groupes en salle info.

Bilan des postes non pourvus en cette rentrée par établissement ?

Un document répertoriant les postes enseignants non pourvus à l'instant T – soit 21 postes non pourvus dans 13 établissements est remis en séance. 4 dossiers sont en cours ; il devrait donc rester 17 postes. 11 POSTES sont à 100 %.

Les 67 postes non occupés par des titulaires mais pourvus par des ACEN le sont sur la même quotité.

Il existerait un "consortium AURA" (lettre de rentrée). Nous vous demandons ce que c'est et en quoi cela consiste? Cela va-t-il impacter les EPLEFPA et comment ?

Les EPL de Moulins, Brioude, Aurillac, Yssingeaux et Saint-Flour se sont portés volontaires pour un projet qui concerne l'élevage laitier et allaitant dans le massif central en réponse à l'appel à manifestation

d'intérêt compétences et métiers d'avenir AMI CMA. La réponse se fait via la création d'un consortium dont les 5 EPL sont membres avec un pilotage par Brioude. Nous sommes au dépôt d'une lettre d'intention qui devrait avoir lieu d'ici fin octobre.

Encore une fois en cette rentrée, la politique de gestion des budgets "sur le fil" des besoins (DGH, DGH non ciblée pour les dédoublements par exemple) est inadaptée pour le bon fonctionnement pédagogique des classes, inadaptés au programmes scolaires et sans lien avec le CR pour l'aménagement des lycées, inadaptée aux particularités locales de chaque établissement et donc, simplement adaptée aux demandes de Bercy et du gouvernement de casser l'école, de la rendre plus rentable en faisant des économies sur ce qui ne doit pas l'être.

Nous espérons que vous pourrez répondre favorablement à donner de la DGH supplémentaire quand les conditions l'exigent.

Les ajustements se feront entre établissements en fonction des effectifs présents.

Nous demandons aux services de la DRAAF/SRFD de fournir, lors de la présentation de la DGH prévisionnelle ou corrigée, l'évolution de la DGH sur les 5 dernières années afin de mieux l'apprécier dans chaque EPL.

Le tableau de la DGH par établissement (prévisionnel, ajusté puis réalisé) est donné en CSA avant elle l'était en CTREA.

De même que la répartition détaillée de l'utilisation de la DGH par établissement est fournie aux représentants du personnel tous les ans.

Pour les sorties scolaires, est-ce vrai que le temps doit être compris dans la fiche de service. Pour le bac pro apparemment mais pour les autres filières ? Avec certains programmes actuels, cela va poser un problème si ce n'est pas dans le programme. des classes vont faire des choses et pas d'autres. Problème d'égalité.

Il convient de préciser la question en interrogeant soit le pôle de Véronique Le-Guen sur les aspects pédagogiques et l'application des référentiels soit celui de Anne Fruchart sur les aspects liés à la dotation et aux fiches de service.

Point 3 - NS complémentaire PACTE

Il est stipulé "Tous les agents sont éligibles quelle que soit leur quotité de travail (temps plein, temps partiel ou temps incomplet)." => un temps partiel avec quelques briques pourrait gagner plus qu'un temps complet !!!!! Les infirmières ne sont pas concernées par les briques alors qu'elles gèrent bien souvent les élèves en difficultés... (dossier MDPH etc..) également : "Par exemple, un agent bénéficiant d'une décharge au titre d'une mission préexistante au Pacte enseignants, ne pourra se voir attribuer une brique de « pacte » au titre d'une mission qui s'en rapproche." qui va juger que la mission au titre de la décharge ne sera pas superposée ou voisine des missions liées à une brique ? et n'y a-t-il pas intérêt financier à ne plus avoir de décharge mais à demander une brique ? (avec accroissement nécessaire du temps de travail)

La lettre de mission d'un référent EPA2 avec décharge régionale est co-écrite par le SRFD et l'établissement. La lettre de mission liée à une brique est rédigée au sein de l'établissement.

L'établissement dispose donc de toutes les informations pour éviter d'attribuer des missions proches dans les deux situations.

Dans les établissements, comment s'assurer que le travail de concertation se fait en toute transparence ? Comment s'effectue le contrôle a priori ou a posteriori des choix du chef d'établissement qui a pouvoir en matière d'attribution ?

A ce stade les éléments concernant les contrôles sont en cours de clarification par la DGER.

Quelle est l'évolution de la DGH par rapport aux années précédentes ?

Diapo 22 du ppt du CSA REA de juin 2023

Evolution de la DGH régionale

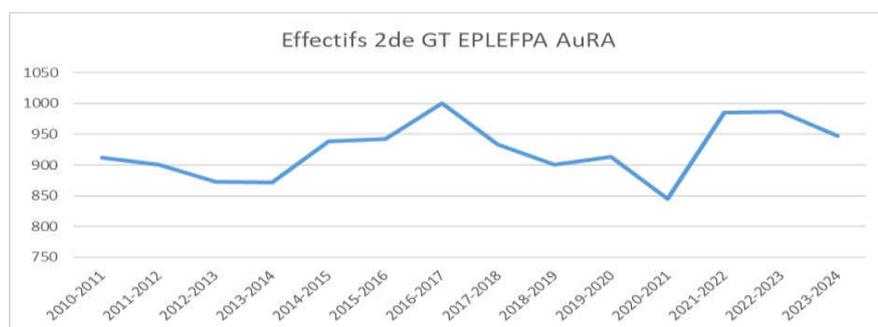


DGH 2022 notifiée à la DRAAF	2019	2020	2021	2022	2023
Total	652 092	655 801	656 801	661 223	662 338
Pédagogique obligatoire	641 849	642 942	643 942	648 258	649 351
Facultative	10 243	12 859	12 859	12 965	12 987

Point 4 - Les effectifs

Quels ont été les impacts de la réforme du bac (par spécialité) sur le recrutement en classe de 2nde GT ? (exemple : fermeture d'une classe à Brioude liée au déficit de spécialités scientifiques ?)

Evolution depuis 2010 les effectifs sont compris es effectifs entre 850 et 1000 élèves.



La rénovation du Bac G a eu lieu à la rentrée 2019. Il semblerait que la rénovation a plutôt eu tendance, dans un premier temps au moins, à stopper la baisse des secondes GT.

La baisse était générale dans la région depuis 2014-2016 et semble repartir depuis 2021.

La démographie est en baisse et le ministère de l'éducation nationale a obligation de prendre tous les élèves dans le lycée de secteur : ces deux facteurs sont susceptibles de créer une baisse de nos effectifs.

Les groupes de travaux régionaux et nationaux sur la loi Avenir Agricole ont souligné les besoins de renforcement de l'attractivité des établissements EA et de communication à destination des élèves et parents : quelle répercussion sur la stratégie régionale de communication ?

Concernant la communication, elle a fait l'objet d'un groupe de travail dans le cadre du PREA (cf. tableau des actions). En résumé, ce qu'il en est sorti est que nous devons d'une part nous réapproprié notre propre identité pour savoir en parler à tous les niveaux (tous les personnels). De même, les missions de l'enseignement agricole, qui font notre spécificité, ont été identifiées comme des leviers pour faire connaître notre enseignement, dans les projets avec les partenaires du territoire, dont les établissements EN. Il a également été proposé de retravailler nos outils de communication en mettant en avant tout ce qui est commun à tous les établissements (Aventure Du Vivant) et de permettre à chaque d'établissement « d'ajouter » ses propres éléments de communication sous cette bannière commune. Enfin, pour adapter notre communication, il a été évoqué des idées comme des « Ambassadeurs de l'Enseignement agricole » (les jeunes) et l'usage des outils de communication actuels (réseaux sociaux, chaînes vidéo...).

Pour rappel, nous sommes présents à de grands événements (Tech&Bio, le Sommet de l'élevage, les Worldskills, le Mondial des métiers...).

Point 5 - Situation financière des établissements

Nous constatons que les exploitations des établissements ne se portent pas très bien. Où en est l'aide ou l'appui, demandé plusieurs fois dans les instances, de la part de la DRAAF ou la DGER sur "proposer un nouveau modèle économique des exploitations et atelier pédagogique".

Le travail de diagnostic engagé avec la région suit son cours et des éléments de diagnostic ont été partagés avec les établissements. La réponse à l'AMI CMA pourrait répondre en partie à cette question à laquelle le conseil régional est aussi invité à répondre.

Divers : Lien MASA/CR : comment sont pris en compte les besoins des personnels enseignants, administratifs etc dans les projets d'aménagement ou construction des bâtiments des lycées ? Quelles places dans les discussions pour les partenaires sociaux ?

Cette question relève des attributions du conseil régional qui met en œuvre une procédure de dialogue sur les besoins des établissements dans le cadre de travaux d'investissement. Le travail se fait via l'intervention de programmistes.

La mise en place des nouvelles conventions de stages demande d'être validée au CA, comment anticiper sa mise en place pour les stages du début de l'année scolaire.

Toutes les informations ont été transmises à l'ensemble des chefs d'établissements. Le nouveau modèle de convention pour les CAPA et Bac Pro (bénéficiaires de l'allocation) a été transmise pour application directe dès le 4 septembre. Si des établissements avaient anticipé en utilisant l'ancienne convention, il faut refaire la démarche avec la nouvelle.

Les conventions devront passer en Conseil d'administration à l'automne mais sont applicables dès maintenant.

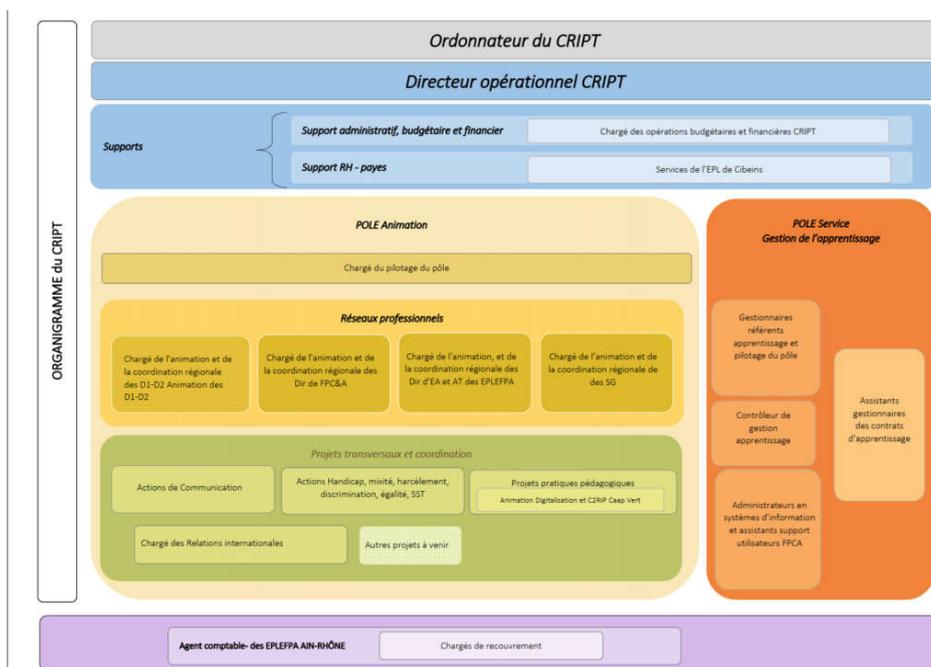
L'allocation ne sera versée qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 avec effet rétroactif pour les stages du premier trimestre. Tout se fera sur une application nationale nommée **APLyPro**, développée par la Direction interministérielle du numérique. Un groupe de chefs d'établissements testeurs a été constitué au niveau national. Un de nos EPLEFPA est membre du groupe. Des démonstrations sont faites au fil du développement pour recueillir les avis des testeurs. L'application est simple d'usage.

Rappel : aucun financement ne passera par les établissements et les DRAAF. C'est l'ASP qui gèrera les paiements sur la base du nombre de jours de PFMP validés par l'établissement, dans la limite des plafonds indiqués dans l'arrêté qui accompagne le décret.

Réorganisation Régionale de l'apprentissage

Pouvons-nous avoir un point sur la situation, CRIPT et plus particulièrement GIP sont-ils opérationnels ?

Un nouvel organigramme du CRIPT a été adopté et de nouveaux statuts ont été déposés à la DGER. Le travail sur le GIP n'a pas abouti à ce jour. La question de la poursuite n'est pas tranchée.



Questions SEA-UNSA :

1. Concernant le PACTE

a) Avez-vous des statistiques sur le nombre d'enseignants/enseignantes, CPE qui se sont positionnés ?

Le travail est en cours au niveau des établissements. Le bilan ne pourra être fait que courant octobre

b) Nombre moyen de briques pour les personnes engagées ? Sur quelles thématiques ?

Le travail est en cours au niveau des établissements. Le bilan ne pourra être fait que courant octobre

c) Sera-t-il possible d'avoir une répartition genrée des briques ?

Nous le ferons lorsque nous disposerons des données.

d) Quelle sera la transparence dans les attributions de briques dans les établissements, quels contrôles de réalisation, comment éviter les copinages ou favoritisme ?

La note de service prévoit que le chef d'établissement présente pour avis au conseil d'administration, après avis du conseil intérieur, et en fonction des besoins du service, les missions complémentaires qu'il prévoit de confier ainsi que leurs modalités de mise en œuvre au sein de l'établissement dans le respect de l'enveloppe notifiée par l'autorité académique. En fin d'année scolaire, le chef d'établissement adressera le bilan qualitatif et quantitatif à l'autorité académique.

e) Quelle sera la conséquence de la prise ou non prise de briques dans les entretiens de carrières ?

Pas de corrélation.

2. Combien y a-t-il de postes (enseignants, CPE, TFR) non pourvus à la rentrée ?

Un document répertoriant les postes enseignants non pourvus à l'instant T – soit 21 postes non pourvus dans 13 établissements est remis en séance. 4 dossiers sont en cours ; il devrait donc rester 17 postes. 11 POSTES sont à 100 %.

3. Des contrats ACEN se terminent fin mai alors qu'ils doivent préparer la rentrée. Pourquoi ne sont-ils pas rémunérés pendant les vacances.

La plupart des contrats ACEN se terminent le 31 août (seuls les contrats correspondant à un congé parental ou un CLD sont de la durée du congé parental ou du CD).

4. Pourquoi un nouveau modèle de convention de stage est transmis le jour de la rentrée alors même que des enseignants avaient déjà imprimé les conventions pour la rentrée des élèves afin d'enclencher très vite les recherches de stage ?

Toutes les informations ont été transmises à l'ensemble des chefs d'établissements. Le nouveau modèle de convention pour les CAPA et Bac Pro (bénéficiaires de l'allocation) a été transmise pour application directe dès le 4 septembre. Si des établissements avaient anticipé en utilisant l'ancienne convention, il faut refaire la démarche avec la nouvelle.

Les conventions devront passer en Conseil d'administration à l'automne mais sont applicables dès maintenant.

L'allocation ne sera versée qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 avec effet rétroactif pour les stages du premier trimestre. Tout se fera sur une application nationale nommée APLyPro, développée par la Direction interministérielle du numérique. Un groupe de chefs d'établissements testeurs a été constitué au niveau national. Un de nos EPLEFPA est membre du groupe. Des démonstrations sont faites au fil du développement pour recueillir les avis des testeurs. L'application est simple d'usage.

Rappel : aucun financement ne passera par les établissements et les DRAAF. C'est l'ASP qui gèrera les paiements sur la base du nombre de jours de PFMP validés par l'établissement, dans la limite des plafonds indiqués dans l'arrêté qui accompagne le décret.

5. Combien d'élèves en situation d'aménagements d'épreuves peuvent être recensés par établissement, site, niveau, diplôme?

- l'organisation des examens en internes (CCF) ou finaux (ET) devient particulièrement problématique :

- pas assez de personnel pour encadrer les aménagements,

- obligation de solliciter les collègues pour surveiller ou encadre les aménagements,

- pas assez de salle, conditions de CCF dégradées pour les élèves,

- obligation de libérer certaine classe pour palier au besoin humain ou d'espace !

Pour les CCF c'est une organisation en interne il faut planifier au plutôt le calendrier CCF afin d'anticiper les réservations de salles ou de locaux particuliers (exploitation, ateliers, labo). Chaque enseignant peut être une ressource pour aider un collègue pour une surveillance ou une aide particulière.

Pour les épreuves terminales (ET) chaque année le nombre d'aménagement d'épreuve augmente, ces aménagements et besoins sont pris en compte au plutôt par le service (enquête salles et état prévisionnel des convocations). Cette question est en réflexion au sein des 4 MIREX. Pour la MIREX cela représente 21% des candidats avec un aménagement d'épreuves avec en premier lieu une majoration de temps et en 2nd secrétariat et assistance.

6. Concernant la priorités d'action pour l'EAT

a) point B1 :

Quelles possibilités de stages sont offertes aux élèves de 5ème au regard de leur âge moins de 14 ans révolu ?

Le nouveau dispositif mis en place par l'Education nationale est précisé dans la NOR : MENE2312737N - Note de service du 23-5-2023 - MENJ - DGESCO A1-2 et A1-4.

« À la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés (5e, 4e, 3e). Le chef d'établissement intègre ces activités dans l'emploi du temps des élèves selon les organisations les plus favorables et le plus possible en dehors des temps d'enseignements. En classe de 5e, les chefs d'établissement sont invités, dans toute la mesure du possible, à organiser de premières actions, notamment autour de la découverte de secteurs d'activité et de rencontres avec des professionnels. En 4e et en 3e, la découverte des métiers prend appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves et intègre la séquence d'observation obligatoire en 3e. » A ce stade, il ne s'agit pas de stages mais bien d'un démarrage du processus d'accompagnement à la découverte des métiers en vue de favoriser une orientation active.

Est-il possible d'envisager ces stages sous la forme d'une immersion dans nos établissements pour faire découvrir les 4ème et 3ème Techno de EA ?

L'important ici est de nouer des liens avec les collèges pour proposer des visites et activités sur les EPLEFPA, dans les exploitations agricoles et ateliers technologiques ou à travers des rencontres avec des professionnels et des apprenants au sein de l'établissement.

Quelles entreprises ou Exploitations agricoles peuvent prendre le risque d'un stage et à quel cet âge ?

Aucune puisque ce ne sont pas des stages. C'est une étape de découverte à travers *« de premières actions, notamment autour de la découverte de secteurs d'activité et de rencontres avec des professionnels »*.

Quel rythme : Combien de semaine, jours, en 1 seule fois, fractionnée ?

Quel objectif : observation, découverte, initiation ?

Observation et découvertes sont favorables à la construction d'un projet d'orientation. L'initiation ne peut concerner que des activités simples accessibles à des publics scolaires jeunes. Le rythme est à définir selon les besoins ce ne sont pas des séquences de stage, il n'y a pas de règle. Un document sera produit au niveau régional pour rappeler aux établissements la palette d'outils mobilisables dans le cadre d'une venue d'élèves du collège.

Quand le calendrier pour élaborer une stratégie de communication collective partagée au niveau nationale et régionale sera connu ?

Du côté du SRFD, le lien régulier est fait avec les rectorats concernant l'accompagnement à l'orientation des collégiens. Cette question du démarrage du processus dès la 5^e fait partie des échanges pour construire les prochains partenariats. A titre d'exemple, le stand l'Aventure du vivant a

accueilli plus de 450 collégiens au Sommet de l'Elevage (animation SRFD/Auvergne-Rhône-Alpes orientation/APRODEMA/établissements).

Quelle modalité et qui sera sollicitée pour cette élaboration ?

A travailler avec les rectorats qui avancent progressivement sur ce dossier. Nous avons déjà, dès l'an dernier, fait des propositions, notamment pour accueillir des enseignants sur les EPLEFPA pour découvrir ce qu'ils pourraient faire avec leurs élèves en termes de découverte de nos filières, métiers et établissements.

b) Point B2 :

Quand seront rénovés les spécialités restantes à savoir de mémoire en bac pro sur les aspects pro Technicien Conseil Vente qui se déclinent en 2 options non rénovées Produits alimentaires, vente en Animalerie et le bac pro expérimentation animale...

Cette question relève du niveau national : nous répercutons la demande à la DGER. Précision : le bac pro TCV en alimentation a été rénové à la rentrée 2021. Effectivement le référentiel actuel de TCV en animalerie date de 2018.

Peut-on envisager la mise en place du stage collectif d'une semaine « Valorisation du vécu en milieu professionnel » pour les filières non rénovées?

Ce stage est doté pour les formations rénovées et bien identifié dans les semaines de stage des formations concernées. Dans une formation non rénovée, l'établissement peut travailler avec les jeunes sur la valorisation du vécu en milieu professionnel mais le cadre horaire doit être organisé dans l'équipe en puisant dans ses marges d'autonomie.

Il est précisé que des programmes régionaux de formation et le programme national de formation sont mis en place ? qu'en est il ?

Présentation en séance

c) Point B3 :

Peut on envisager une enquête statistique concernant le décrochage scolaire, et les problèmes de phobie scolaire depuis le COVID ?

Le suivi du décrochage scolaire est assuré par un dispositif national croisant notamment les remontées de données des différents partenaires (Etablissements scolaires EN/EA, CIO, missions locales). Des évolutions sont en cours. Ce sont ces outils nationaux qui permettent le suivi statistique national.

La phobie scolaire est souvent difficile à caractériser et il n'existe pas de donnée « phobie scolaire » dans le suivi individuel des élèves. Les absences justifiées des élèves ne sont également pas quantifiées au niveau régional ou national. En particulier, les constats de phobie scolaire avec certificat médical relève de données médicales qui ne peuvent faire l'objet d'un comptage (données médicales non accessibles). C'est l'absentéisme non justifié qui peut être suivi, avec notamment la remontée des cas constatés par les établissements aux autorités académiques. Le suivi statistique de cette donnée n'est donc pas possible.

Cependant, au SRFD, nous n'avons pas constaté d'augmentation inquiétante des signalements de « phobie scolaire » : après une légère hausse post-COVID, les cas semblent revenir à un nombre plus habituel. Par contre, se pose aujourd'hui la question de l'évitement scolaire = choix des familles (ou des jeunes suivis par leur famille) de ne pas se soumettre à l'obligation d'instruction jusqu'à 16 ans. Les causes sont variables. Une instance départementale nouvelle est créée pour suivre le phénomène d'évitement scolaire. Un Rendez-vous de la réussite du pôle AEVA y sera consacré en novembre.

Il existe un dispositif SENTINELLE, combien d'établissement le propose ? Quels moyens pour démultiplier ce dispositif ?

Sentinelles et référents © est un dispositif répondant à une méthode déposée (SEDAP) qui existe depuis longtemps. Certains établissements d'enseignement agricole ont formé des jeunes sentinelles et des adultes référents il y a plusieurs années (financements sur fonds propres ou dans le cas de différents appels à projets, notamment DGER). Le SRFD continue à communiquer cette information aux établissements. En 2022, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a contacté le SRFD pour proposer le financement de quelques formations en établissement d'enseignement agricole.

A ce jour, l'état dans l'enseignement agricole public est le suivant : 1 EPLEFPA depuis 2018, 2 EPLEFPA en 2022, 4 EPLEFPA en 2023.

Cette formation est intéressante, mais sa réussite repose sur un travail sur le long terme pour conserver des référents capables de former de nouveau jeunes sentinelles et les accompagner dans ce rôle qui doit favoriser le repérage des camarades en souffrance sans reposer sur les épaules de jeunes seuls.

d) Point B5

Combien de décharge EPÄ2 reconduite par rapport à l'an dernier ?

La DGH attribuée en 2022-2023 était de 1134 h pour les référents EPA2 de l'enseignement public ; celle attribuée en 2023-2024 est de 1152h.

Combien de Brique PACTE utilisée en appui ?

La visibilité sera effective courant octobre.

e) point B7 :

Combien d'AESH peuvent être concernés par le dispositif de Cdisation cette année ?

A la date du 01/10/2023, 32 AESH sont concernés par la CDisation. A ce jour, le traitement des dossiers a été réalisé pour chaque agent.

f) point B9 :

Quels projets peuvent bénéficier des opportunités de financement offertes dans le cadre de l'AMI CMA ?

Quel calendrier de dépôt pour les projets ?

Y a t'il des thématiques dans lesquels il est possible de faire acte de candidature ?

La réponse à ces questions est dans les documents à télécharger à l'adresse :

<https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-la-nouvelle-edition-de-lappel-manifestation-dinteret-competences-et-metiers-davenir>

Le volet investissement pour répondre à des besoins pédagogiques s'inscrit il peut il servir pour rénover les installations existantes sur des filières en tensions ?

Pas de possibilité d'inscrire des investissements dans les AMI CMA.